

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 PP 46** Versement d'une subvention d'équipement à la BSPP.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2018, par lequel le préfet de police soumet à son approbation les modalités de la convention entre la BSPP et la commune de Créteil relative à une subvention d'équipement en numéraire.

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération relative à la subvention d'équipement en numéraire par la commune de Créteil destinée au financement de la réalisation d'une aire de jeux avec la mise en place d'un jeu neuf et de son sol de sécurité au sein de la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Créteil.

Cette contribution financière est de 30 000 € (trente mille euros).

Article 2 : est autorisé le préfet de police à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**